

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Mandements et Lettres Pastorales. — III Oeuvre des Tabernacles. — IV Correspondance romaine. — V M. le curé Joseph Robillard. — VI Retraite et congrès du clergé ruthène de l'Ouest. — VII Société d'une messe.

AU PRONE

Le dimanche, 31 janvier

On annonce :

Le premier vendredi du mois.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 31 janvier

Messe de la Septuagésime, **semi-double** (privilegié contre tout office de 2e cl.); mém. de saint Pierre Nolasque; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim., mém. de saint Ignace et de saint Pierre Nolasque.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 7 février

Après l'aspersion, bénédiction des cierges et procession avec cierges allumés.

On tient aussi son cierge allumé 1o pendant la procession ; 2o pendant le chant de l'évangile; 3o depuis la consécration jusqu'à la communion (à la messe de la Purification; à celle du dimanche, ou du titulaire, on ne tient allumé que pendant la procession, non pendant la messe qui n'est pas celle de la Purification).

Dans les églises suivantes, la solennité de la Purification a été anticipée au 31 janvier, et après l'aspersion et la bénédiction, et la procession des cierges, on chante la messe (même de la Purification) du titulaire, de 1e cl.

Diocèse de Montréal. — Du 1 février, sainte Brigide; du 2, Purification; du 3, saint Blaise; du 6, sainte Dorothee.

Diocèse d'Ottawa. — Du 1 février, sainte Brigide (Ottawa et Manotic).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 1 février, saint Ignace (North Stanbridge, saint Ephrem et sainte Brigide; du 7, saint Romuald (Farnham).

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 6 février, saint Tite.

Diocèse de Valleyfield. — Du 1 février, saint Ignace (Coteau-du-Lac).

Diocèse de Pembroke. — Du 1er février, sainte Brigide (North Onslow).

Diocèse de Joliette. — Du 8 février, saint Jean de Matha.

Diocèse de Mont-Laurier. — Du 5 février, sainte Agathe

OEUVRE DES TABERNACLES

Le vendredi, 29 janvier, à 3 heures du soir, l'*Oeuvre des Tabernacles* fera chanter à la chapelle des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame, maison-mère, le salut de la fête patronale de l'Oeuvre. La cérémonie sera présidée par Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal. Les associés et amis sont priés d'y assister.

MANDEMENTS ET LETTRES PASTORALES

Le tome quatorzième des *Mandements, Lettres Pastorales, Circulaires* et autres documents, publiés dans le diocèse de Montréal, depuis son érection vient de paraître. Il contient les actes officiels de l'administration de Mgr Paul Bruchési, depuis la circulaire No 59 jusqu'à la circulaire No 80, c'est-à-dire depuis le 12 février 1906 jusqu'au 9 décembre 1911. Cela constitue un beau volume de 630 pages, en y comprenant l'appendice qui donne la *Lettre Pastorale* de NN. SS. les archevêques et évêques du Canada, à la clôture du Concile Plénier de Québec de 1909.

Nous savons que nos confrères tiennent avec raison à avoir sous la main tous les volumes de cette importante collection des *Mandements et Lettres Pastorales* de Montréal, qui précisent pour nous la direction donnée par nos évêques et archevêques, et, par conséquent, la discipline à observer.

On peut s'adresser à la procure de l'archevêché, où le nouveau volume est en vente.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, décembre 1914.

LES Italiens poursuivent toujours leur pointe. Certes, ils n'oseraient pas blâmer la Grande-Bretagne d'avoir envoyé à Rome, auprès du Saint-Siège, un ministre plénipotentiaire; mais ils craignent que l'exemple ne soit contagieux, et ils ne voudraient point qu'une autre puissance imitât l'Angleterre. Cette puissance dont ils se défient, c'est la France! Les motifs qui ont poussé la Grande-Bretagne à nommer un ambassadeur au Vatican existent pourtant, et bien plus impérieux, pour la France. Aussi les Italiens cherchent-ils à parer le coup par des articles que publient leurs grands journaux et qui tendent à démontrer que cela est absolument impossible. On devine sans peine le but qui inspire ces journaux. La reprise des relations diplomatiques remettrait sur le tapis la question des chrétiens d'Orient et l'influence de la France. Or l'Italie se trouverait directement amoindrie par ces mesures. Elle lutte avec ténacité, opiniâtreté, se servant des moindres incidents, depuis la *loi de séparation*, pour prendre l'influence que la France a abandonnée avec tant d'inconscience. Elle ne saurait se résoudre à un changement de situation. Toutefois, si le but des Italiens est clair, les arguments sur lesquels ils l'étayent sont curieux et valent la peine d'être cités. Ils sont de deux ordres, les uns s'adressent aux catholiques français, les autres au gouvernement.

Les catholiques, selon ces journaux, sont en grande partie inféodés au libéralisme, ils sont à moitié modernistes, et n'ont pu encore accepter loyalement l'encyclique *Pascendi*. Ces journaux confondent le libéralisme avec le modernisme, et ils ont parfaitement raison, car le second n'est rien autre chose qu'une évolution du premier. Si tout libéral n'est pas encore

un moderniste, c'est qu'il n'a point tiré la conséquence logique de ses principes, qui l'y conduisent fatalement et sans qu'il s'en doute. Ces catholiques sont maintenant faits à la séparation, et l'on ne voit pas ce qu'ils auraient à gagner à un nouveau concordat ou à un status quelconque de l'Eglise en France. D'ailleurs, ajoutent-ils, la République, qui aujourd'hui fait combattre les prêtres et même en récompense quelques-uns, redeviendra à la conclusion de la paix plus ennemie de ces mêmes catholiques qu'avant la guerre. Si la République triomphe, elle prouvera à tous les catholiques que la libre-pensée a eu raison de la religion, et sa victoire amoindrira grandement l'influence des catholiques.

Se tournant ensuite du côté du gouvernement, les Italiens reconnaissent que celui-ci n'a pas d'autre chose à faire que de continuer dans la voie entreprise depuis la séparation. Grâce au fonctionnement de l'école laïque, on peut supputer le nombre d'années où la France aura cessé, grâce aux nouvelles couches, d'être une nation catholique. Que le gouvernement donc ne s'occupe point des catholiques, qu'il laisse les principes qu'il a posés évoluer dans la masse. Le catholicisme s'émiettera peu à peu et ne comptera plus. Au contraire, reprendre des relations avec le Saint-Siège, donner un status légal à l'Eglise de France ne ferait que prolonger la lutte et rendre plus lointaine la victoire définitive.

Ils corroborent ces arguments d'autres de moindre importance, mais ce sont là les principaux. Il y a chez ces journaux quelques vérités entremêlées de beaucoup de sophismes. Aussi ne vaut-il pas la peine de les réfuter directement.

Si ces arguments s'appliquaient à l'Eglise en général, ils seraient faux. Car l'Eglise a les promesses de la vie éternelle. Depuis dix-huit siècles, toutes les nations sont liguées contre Dieu et son Christ. Malgré cette lutte incessante l'Eglise est toujours vivante et toujours victorieuse des furieux assauts

qu'elle subit. Cette vérité frappe même les incrédules, et en voici une preuve. Le prince Jérôme-Napoléon a fini ses jours à Rome. Dans les derniers mois de sa vie, s'il était toujours, il n'est guère besoin de le dire, le Voltairien endurci que tous ont pu connaître, il réfléchissait parfois et était frappé, sans pouvoir se l'expliquer, de la vitalité de l'Eglise qui, humainement, aurait dû succomber aux attaques dont elle était continuellement l'objet. Un jour, il avait invité à sa table le cardinal Mermillod et deux Français de passage qui avaient été baptisés mais malheureusement ne pratiquaient pas. Ces deux Français crurent piquant d'attaquer la religion catholique devant le cardinal Mermillod. Le prince souffrait de ce manque de tact et essaya de faire dévier la conversation, sans pouvoir y réussir. A la fin, excédé, il dit ces paroles : " Messieurs, j'ai une table qui a trois pieds. On en a cassé un. Il n'en reste plus que deux ! Vous et moi nous nous efforçons de la renverser sans pouvoir y réussir. Cette table c'est l'Eglise. " Les deux invités comprirent la leçon et se turent.

Ces arguments sont donc faux appliqués à l'Eglise universelle. Mais on pourrait dire qu'ils ont leur valeur appliqués à l'Eglise de France. Cette dernière, en effet, est une des parties de l'Eglise. Le flambeau de la foi pourrait s'en éloigner pour éclairer d'autres rivages, comme il est arrivé pour l'Afrique qui au temps de saint Augustin comptait dans la seule Numidie plus de 200 évêques. Ne discutons pas la question de possibilité et restons dans l'ordre des faits. Quelle est la valeur des arguments de ces journaux ? La France répond elle-même. Si nous prenons les non-combattants, nous assistons à un réveil indéniable de la foi, et il est tellement évident que M. Malvy, le ministre sectaire qui préside à l'Intérieur, a adressé, il y a deux mois, une circulaire secrète aux préfets pour leur dénoncer le réveil de l'esprit clérical et leur ordonner de le surveiller de près. Les églises sont pleines, les com-

munions plus fréquentes, l'esprit de sacrifice plus développé et plus intense. En un mot il y a un réveil de la foi, auquel les esprits chagrins ne se seraient pas attendus. Si nous prenons les combattants, nous trouvons le même réveil de la foi. Beaucoup ne partent pour le front qu'après avoir mis ordre à leur conscience. Les prêtres-soldats exercent au milieu de leurs camarades un véritable apostolat et qui est d'autant plus fécond que ces prêtres leur donnent l'exemple de l'héroïsme et des vertus militaires. Camarades au feu, ils resteront amis après la guerre. La bataille aura réuni le paysan et le soldat-prêtre. On dit la messe en plein air quand on le peut, et quand un prêtre-soldat célèbre la messe dans une église de village il est sûr d'avoir autour de lui une nombreuse assistance. La presse même est un indice de ce mouvement. Des journaux indifférents citent maintenant dans leurs colonnes des lettres de prêtres-soldats qui montrent comment la foi chrétienne la plus vive s'unit en eux au patriotisme le plus ardent. En un mot, Dieu fait son oeuvre dans ces combats et réveille la foi endormie chez beaucoup.

C'est pour cela que je ne crois pas aux pronostics italiens. Ils tablent sur la France officielle, sur ce qui existait avant le 2 août. Ils ne semblent pas se douter qu'il y a maintenant en France quelque chose de changé. Plaise à Dieu que ce mouvement grandisse devienne irrésistible, et entraîne avec lui soit le gouvernement actuel, soit celui qu'il lui ferait succéder. L'avenir est à Dieu, mais le présent est encourageant et nous permet d'espérer, au point de vue chrétien, un plus heureux lendemain.

* * *

Le 6 novembre est mort le prince Don Mario Chigi, maréchal perpétuel du conclave. Cette mort nous fournit l'occasion de dire quelques mots de cette charge peu connue en dehors de la cour romaine.

Son origine remonte au conclave de Viterbe, qui se tint dans cette ville en 1208, après la mort de Clément IV. Les cardinaux, divisés par les factions politiques, ne pouvaient arriver à s'entendre. Ils étaient à Viterbe depuis plus de deux ans et aucun espoir de " faire le pape " n'apparaissait à l'horizon. Les habitants de Viterbe, plus que d'autres peut-être, souffraient de ce retard. Un membre d'une noble famille romaine, Luca Savelli, eut alors une idée un peu singulière, il est vrai, mais qui, née des circonstances, était au fond le meilleur moyen d'apporter un remède à une situation inextricable. Il conseilla aux gens de Viterbe de fermer les portes de la ville pour empêcher les cardinaux d'en sortir. Mais cela ne suffisait pas. Il alla plus outre. Pendant que les cardinaux étaient réunis dans le palais épiscopal pour délibérer, il en fit garder les portes par des hommes sûrs et leur fit savoir qu'ils ne seraient délivrés qu'après avoir donné un pape à l'Eglise ! Il assurait en même temps les cardinaux que la ville de Viterbe se chargerait de leur entretien mais que, sous aucun prétexte, ils ne pourraient quitter le palais où ils étaient rassemblés. Les cardinaux, en face de cette réclusion forcée, changèrent de décision. Ils firent taire leurs passions politiques ou leurs intérêts nationaux, et leur choix se porta rapidement sur celui qui devint Grégoire X et que l'Eglise ensuite, à cause de sa sainteté, a mis sur les autels. Ce pape, voyant le bon résultat qu'avait eu cette mesure, voulut la consolider et donna une constitution obligeant les cardinaux à ne pas quitter le lieu où ils se rassembleraient pour délibérer sur l'élection du chef de l'Eglise avant d'avoir abouti. Mais il fallait une autorité qui put prendre en mains l'exécution de cette mesure, et c'est alors qu'il donna à Luca Savelli et à sa descendance le soin de pourvoir à la garde de cette réclusion forcée et d'empêcher les cardinaux de sortir du conclave. Cette bulle fut ensuite solennellement publiée dans le IIe concile de Lyon.

Telle est, en quelques mots, l'origine du maréchalat perpétuel du conclave. Après quelques incertitudes, inévitables au début, cette loi fut rigoureusement observée. Aussi, à partir de ce moment, les conclaves devinrent-ils relativement courts. Cependant, au cours du XVIII^e siècle, nous en trouvons qui durèrent trois et quatre mois, et même plus. Celui qui aboutit à l'élection de Benoit XIV, par exemple, dura plus de huit mois. La façon dont il se dénoua mérite d'être racontée. Les cardinaux se divisaient en deux camps. Les uns, appelés *zelanti*, n'avaient en vue que le bien de l'Eglise qui seul leur dictait leurs votes. Les autres étaient bien aussi des *zelanti* à leur manière, c'est-à-dire voulaient le bien de l'Eglise. Mais ils le voyaient à travers le prisme de la politique et le mirage des intérêts nationaux qu'ils représentaient. Au bout de huit mois, on continuait à piétiner sur place. On avait même tenté de choisir en dehors du Sacré-Collège un Barberini qui avait été ministre-général des Capucins. Mais rien ne faisait prévoir un accord. On avait commencé le mois d'août et les chaleurs se faisaient cruellement sentir, surtout pour ces hommes âgés, qui ne pouvaient prendre l'air, se promener, faire enfin l'exercice nécessaire à leur santé. Pour en finir, les cardinaux décidèrent de faire à la Sainte Vierge un *triduum* qui se terminerait le jour de l'Assomption pour prier la divine mère de vouloir bien les mettre d'accord. Le 16 au matin, un cardinal jeta au milieu de ses collègues le nom du cardinal Lambertini, archevêque de Bologne, qui jusqu'alors n'avait pas obtenu de voix. Ce fut comme une inspiration du ciel. L'accord se fait rapidement sur ce nom et, quelques jours après, au scrutin du matin, le cardinal Lambertini se trouvait élu à l'unanimité des votants. C'était le 20 août 1740. C'est à cette intervention de la Sainte Vierge que nous devons un des papes qui ont le plus illustré l'Eglise.

Les Savelli avaient donc reçu la charge de maréchal perpétuel

du conclave. Mais il fallut du temps pour qu'ils en prissent effectivement possession, d'autres personnes voulant assumer cet honneur. La famille des Savelli avait entre autres privilèges celui d'avoir un tribunal que l'on appelait la *curia Savelli* et qui fut plus tard supprimé par Innocent X à cause des conflits de juridiction auxquels il donnait lieu et des embarras qui en résultaient pour l'administration régulière de la justice, les employés du Vatican relevant directement de cette *curie*. Les Savelli voulurent réclamer, mais ils en furent pour leurs instances.

Sous Clément XI, au commencement du XVIIIe siècle, le dernier des Savelli était très âgé et sans enfants. Pour garder cependant cette dignité, il proposa à Clément XI d'adopter un de ses collatéraux, qui porterait le nom de Savelli et les armes de cette maison et recevrait ainsi le titre de maréchal perpétuel du conclave. Mais Clément XI refusa cette combinaison. A la mort du prince, il déclara la charge abolie à jamais dans cette famille et la passa à une noble famille romaine, celle des Chigi—qui la possèdent encore aujourd'hui.

Il est à noter que dans le cours du XIXe siècle il n'y a eu que deux maréchaux du conclave, le prince Don Agostino Chigi et son fils le prince Don Mario Chigi. On remarquera qu'en Italie les princes reçoivent le titre de *Don*, qui est l'abrégé de *dominus*. Mais tandis qu'en France, ce nom, appliqué aux Bénédictins, on ne sait trop en vertu de quel usage, s'écrit *Dom*, en Italie il s'écrit *Don*. C'est aussi le titre par lequel on désigne les prêtres en Italie, *Don* et le nom soit de famille, soit de baptême: *Don Alessandro*, par exemple!

Le prince Don Agostino a commencé ses fonctions au conclave qui suivit la mort de Pie VII, qui lui avait conféré cette charge. Il procéda donc aux conclaves de Léon XII, de Pie VIII, de Grégoire XVI et de Pie IX, mourant sous ce dernier. Son fils le prince Don Mario Chigi ouvrit et ferma les con-

claves qui ont élu Léon XIII et Pie X. Il devait remplir la même fonction pour le conclave qui nous a donné Benoit XV. Mais il était trop âgé, malade, et voulut donner sa démission en faveur de son fils, le prince Ludovico Chigi. Le Sacré-Collège, à cause des mérites qu'avait acquis le prince Don Mario, ne voulut point le priver de cette charge, mais ayant égard à son grand âge lui permit de se faire remplacer par son fils le prince Ludovico, qui prendrait le titre de promaréchal du conclave. C'est ce qui fut fait. Le prince Don Mario étant mort le 6 novembre, le pape lui a immédiatement donné pour successeur le prince Don Ludovico qui continue ainsi la tradition des Chigi.

A quoi se borne cette charge? Elle a perdu d'abord toutes les anciennes juridictions qui lui étaient assignées et dont le titulaire jouissait en temps normal. Aujourd'hui elle se limite à enfermer les cardinaux, à surveiller les *tours* (ruote) par où se passent les correspondances, toujours visitées, et au moyen desquelles les cardinaux peuvent pour des cas graves communiquer avec le dehors. Le maréchal remplit cet emploi par ceux que l'on nomme les *capitaines des tours*.

La fermeture du conclave est double. Il y a d'abord une grande porte qui se trouve au bout de l'escalier du maréchal et donne directement accès de la cour dite du maréchal à la *sala regia*, qui se trouve comprise dans l'enceinte du conclave. Il y a aussi une autre porte, plus petite, une poterne dirions-nous, qui débouche sur la cour dite des *papagalli* (des perroquets), ainsi nommée parce que d'anciennes fresques y représentent de ces oiseaux. Le cardinal camerlingue accompagné des cardinaux chefs d'ordre ferme les portes à l'intérieur, pendant que le maréchal du conclave les ferme pareillement à l'extérieur et en garde par devers lui les clés. Pour qu'il soit toujours sous la main des cardinaux, on lui assigne une demeure dans le palais apostolique. Au dernier conclave on lui avait

donné celle du maître de chambre, qui se trouve au palier moyen de l'escalier qui conduit à la cour *Saint-Damase*. Bien entendu, acte est dressé par le doyen des protonotaires tant de la fermeture que de l'ouverture du conclave. Pour effectuer cette dernière, il doit s'assurer de visu que le pape a été véritablement élu et il est ainsi la première personne étrangère au conclave à lui faire acte d'hommage et de respect. Après quoi son rôle est terminé. Nous n'avons plus qu'un souhait à formuler, c'est que le prince Ludovico Chigi n'ait de nouveau à remplir son rôle que le plus tard possible.

DON ALESSANDRO.

M. LE CURE JOSEPH ROBILLARD

 U matin du 8 janvier, après plusieurs mois de souffrances, sans agonie, mais en pleine connaissance, si l'on peut dire, M. l'abbé Joseph Robillard, curé depuis douze ans de l'une de nos paroisses de la ville, Saint-Eusèbe, est parti pour l'éternité. C'était exactement à l'heure—5.20 heures du matin—où d'habitude il se préparait à monter à l'autel. Son vénérable père, qui lui survit, a dit, au matin des funérailles, cette belle parole: " Vous autres, prêtres, quand vous commencez la messe, vous dites au Seigneur de vous juger (*Judica me Deus*). Eh! bien, c'est à l'heure exacte où il disait tous les matins cette prière confiante que mon cher fils est allé comparaître au jugement suprême. " Et l'on sentait bien que le bon vieillard, dans sa religion sincère, exprimait là toute une espérance.

Cette espérance en la miséricorde de Dieu pour l'un de ses bons serviteurs, tous ceux qui ont vraiment connu M. le curé Robillard la partageront sans aucun doute. Il n'était pas très communicatif peut-être; mais il était bon et dévoué. Dans son allocution du jour de l'an, Mgr l'archevêque, parlant de

nos confrères malades, rendait précisément un bel hommage au dévouement inlassable, dans tous les postes qui lui furent confiés, de M. le curé de Saint-Eusèbe. Devant ses restes mortels, après le service, au moment de l'absoute, dans l'église de Saint-Eusèbe même, Mgr Georges Gauthier parla, lui aussi, de ses solides qualités de bon prêtre. Et, de même, à l'Assomption, le lendemain, Mgr Forbes. Tout autant que les paroles les plus éloquentes, l'attitude des paroissiens, de Saint-Eusèbe aux funérailles de leur curé a amplement démontré en quelle estime il était tenu par tous. Ses confrères de classe d'il y a trente ans au Collège de l'Assomption, Mgr Martin, M. le curé Forest, M. le curé Comtois, M. le curé Lamarche et M. le curé Marsolais, étaient là, remplissant à l'autel les fonctions sacrées. Un grand nombre de prêtres, des plus vieux et des plus jeunes aussi, s'étaient fait un devoir de venir rendre au défunt les derniers hommages. Et il convient d'en féliciter nos confrères du clergé. Il y a des "anciens"—nous en pourrions nommer—qui se montrent très fidèles à bien remplir ce pieux devoir. Ils nous donnent à tous un exemple édifiant qu'il faut suivre.

* * *

Jeune, M. Robillard, en ses années d'étude, s'était fait remarquer par la régularité de ses habitudes. Pieux, mais d'une piété aimable et qui ne rebutait personne, il fut un écolier toujours à son devoir et qui savait édifier autour de lui sans être à charge. Devenu prêtre, il fut vicaire, procureur au collège de Varennes, aumônier à l'asile Saint-Jean-de-Dieu, et puis curé de Saint-Eusèbe, depuis 1902. Modestement, sans beaucoup de bruit, mais fidèlement et ponctuellement, il donna sa mesure. Et ce fut la mesure d'un homme de ministère dévoué et aussi d'un administrateur habile. Auprès des pauvres "malades" de Saint-Jean-de-Dieu par exemple, on imagine difficilement ce qu'il faut de patience et de zèle pour accomplir un ministère

fru
en
con
gne
ton
Rol
vol
a-t-
A
mor
en l
mai
rité
aux
corp
fusa
il à l
de e
dava
est r
a fo
vie s
aim
me c
de n
Il
quitt
éloge
nos v
peu
neigé
on n'

fructueux. Dans le clair-obscur d'une demi-conscience savoir entretenir autant qu'il se peut la flamme qui va s'éteindre, consoler des peines souvent très vives, affermir dans la résignation, tout cela demande de la bonne volonté, du tact et surtout de la charité. De même, dans le ministère pastoral, M. Robillard ne compta jamais ses pas et ses démarches. Il allait volontiers aux malades et plus souvent qu'à son tour, nous a-t-on fait remarquer.

Ainsi que Mgr Gauthier l'a heureusement souligné, le grand moment de sa vie fut peut-être celui de sa mort. Il la vit venir en bon prêtre et sut la regarder en face, non pour la braver, mais bien pour la préparer. Il eut même cette délicate charité de penser et de dire qu'il serait opportun de permettre aux médecins, après son décès, de faire l'autopsie de ce pauvre corps qui avait tant souffert, et dont le mal, semblait-il, se refusait à un diagnostic bien précis. " Je pourrai ainsi, disait-il à l'une de ses soeurs, être utile à la science et au soulagement de ceux qui auront à souffrir comme moi. " Peut-on vouloir davantage et plus loin être charitable? M. le curé Robillard est mort relativement jeune, à 53 ans. Mais on peut dire qu'il a fourni une carrière bien remplie. Ses vingt-sept années de vie sacerdotale auront été fécondes en oeuvres de bien, et, nous aimons à le penser sur sa tombe, méritoires devant Dieu comme devant l'Eglise. Que peut-on, pour un prêtre, demander de mieux ?

* * *

Il est facile de dire du bien du confrère qui vient de nous quitter, affirmait justement Mgr Gauthier, en commençant son éloge funèbre devant toute sa paroisse réunie. La vie donne à nos vanités de terribles leçons, et nous sommes vraiment bien peu de chose. Les fronts n'ont pas toujours besoin d'être enneigés pour que Dieu juge l'heure du rappel venue. Et quand on n'est ainsi qu'à la moitié ou au deux tiers de sa course, il en

coûte à l'homme de s'incliner. M. le curé Robillard nous aura donné le meilleur exemple d'une vie d'homme. Il est allé vers Dieu avec une confiance sereine. Et c'est là, sans doute, un don du ciel. Mais ces dons, Dieu ne les improvise pas. Il les fait à ceux qui s'y préparent. Le regretté curé était de ceux-là. Et Monseigneur rappela le dévouement aux besognes moins brillantes et l'inlassable charité de M. Robillard, qui pouvait lui dire à lui-même, quelques jours avant de mourir, que "de ses économies les pauvres avaient mangé la meilleure part". C'est que le cher défunt aimait les âmes par-dessus tout pour l'amour de Dieu. Mgr Gauthier se défendit de vouloir faire trop d'éloges du confrère disparu. Il vaut mieux, ajoutait-il, accorder à nos défunts la religion du souvenir et bien prier pour eux : nos morts sont trop souvent de grands abandonnés. Et ce fut en invitant les paroissiens de Saint-Eusèbe à bien prier pour le pasteur qui leur a été bienfaisant que Monseigneur termina sa touchante allocution.

* * *

Le lendemain, on inhumait les restes mortels du curé Robillard à l'Assomption, à l'ombre de cette *Alma Mater* où il vécut ses premières années. Son dernier désir, tout de piété filiale et de confiant espoir en la liberté de ses anciens maîtres et confrères, était ainsi exaucé.

* * *

M. le curé Joseph Robillard était né à Saint-Sulpice le 9 août 1861. Après ses études à l'Assomption, il avait été ordonné prêtre le 16 décembre 1886. Vicaire à Saint-Jacques-de-l'Achigan (1886-1887), à Lachine (1887-1891), puis procureur au collège de Varennes (1891-1893), il redevint vicaire à Sainte-Brigide (1893-1896). Il fut alors nommé aumônier de Saint-Jean-de-Dieu, poste qu'il occupa six ans (1896-1902). Il était curé de Saint-Eusèbe depuis douze ans (1902-1915).

E.-J. A.

RETRAITE ET CONGRES DU CLERGE RUTHENE DE L'OUEST

SA Grandeur Mgr Budka, évêque des Ruthènes du Canada, songeait depuis longtemps à convoquer son clergé pour lui faire suivre les exercices d'une retraite et le consulter sur les moyens à prendre pour répondre aux besoins spirituels de ses ouailles. La chose n'était pas facile. L'immensité d'un diocèse qui comprend tout le Canada, la dispersion des prêtres d'un océan à l'autre et la difficulté de laisser leurs fidèles sans desserte, c'était là autant d'obstacles à une réunion de ce genre. Tous cependant ont fini par être écartés et le clergé ruthène des provinces de l'Ouest, presque entier, sur l'invitation de son ordinaire, s'est réuni à Yorkton, au spacieux monastère des RR. PP. Rédemptoristes du rite ruthène, durant la dernière semaine de novembre.

Du 24 au 27, le clergé séculier fit la retraite, sous la direction de Mgr Redkewicz, D. D., qui remplit depuis quelque temps les fonctions de vicaire-général auprès de Mgr Budka. Le silence et le recueillement des retraitants ont été un sujet d'édification pour les religieux qui en ont été témoins. Chaque jour, Sa Grandeur a donné à ses prêtres réunis des conférences toutes pleines d'un esprit aussi apostolique que pratique. La retraite s'est terminée par une messe solennelle à laquelle tous les retraitants ont communiqué de la main de leur évêque. C'était un spectacle vraiment touchant de voir ces prêtres missionnaires, dont quelques-uns ont à desservir des districts grands comme des diocèses, venus des quatre points du pays, groupés autour de leur ordinaire au pied du Saint-Sacrement, se retremper aux sources de la vie eucharistique et demander à Jésus-Hostie de leur donner à tous la vertu et la force nécessaire pour remplir la tâche gigantesque de leur

apostolat. La bénédiction pontificale fut le couronnement de ces jours de recueillement et de prière.

Du 27 au 30 novembre inclusivement, eut lieu le congrès sacerdotal présidé toujours par Mgr Budka. Le clergé régulier s'était alors joint au clergé séculier. Basiliens, Rédemptoristes et prêtres séculiers—en tout dix-sept—montrèrent combien ils s'entendent et jusqu'où ils ont à coeur le bien des âmes et le triomphe de la religion au milieu des Ruthènes du Canada. Le travail des congressistes porta sur sept principaux sujets : Relation des deux rites au Canada, selon l'esprit du décret du 18 août 1913, organisation des paroisses et des missions, établissement des confréries, question scolaire, action sociale du clergé et caisse ecclésiastique. Chaque question fut discutée sous toutes ses faces et chacun put exprimer son opinion avec la plus entière liberté. Un bon esprit et une sincérité tout apostolique fut la note dominante de ces discussions. Plusieurs résolutions furent adoptées par le congrès et nul doute qu'elles seront d'une grande importance au point de vue de la discipline qui sera imposée au clergé ruthène.

A l'occasion du congrès, Mgr Budka s'est formé un conseil de six membres qui seront appelés à partager avec lui le fardeau des responsabilités de sa charge épiscopale. Grâce à Dieu et à sa sainte Mère, sans bruit et modestement, comme il convient à un clergé missionnaire, un immense pas vient d'être franchi. C'est la conviction intime qu'a emportée chacun des membres de ce congrès. *Sursum corda !*

Les Cloches de Saint-Boniface.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, 20 janvier 1915.

M. l'abbé G.-D. Lesage, ancien curé de Saint-Paul-l'Ermitte, décédé le 16 de ce mois, était membre de la SOCIÉTÉ D'UNE MESSE.

ADÉLARD HARBOUR, prêtre, *Chancelier.*